

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS MSA MSA Dordogne, Lot et Garonne

En application des dispositions :

- des articles L. 723-17, L. 723-18, L.723-18-1, L.723-19, L.723-22, L.723-35, R.723-30, R.723-31, R.723-42 et R.723-43 du Code Rural et de la Pêche Maritime,
- de l'article R.121-1 alinéa 10 du Code de la Sécurité Sociale,
- de la circulaire CCMSA n° 2024-005 du 30 avril 2024 « Établissement des listes électorales »,
- de la circulaire CCMSA n° 2024-013 du 17 décembre 2024 « Établissement des circonscriptions et candidatures » ;

et

- sur la base des listes définitives des électeurs arrêtées par la Commission Élections le 9 janvier 2025 et publiées le 21 janvier 2025 ;

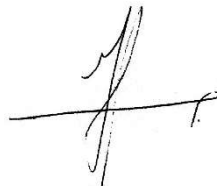
La Commission Élections de la MSA Dordogne, Lot et Garonne, ayant reçu délégation du Conseil d'Administration, a validé lors de sa séance du 9 janvier 2025, après avis conforme préalable du Comité de protection sociale, la liste des circonscriptions électorales après regroupement de cantons.

La présente délibération, une fois publiée dans les locaux de la MSA Dordogne, Lot et Garonne et sur son site Internet, ouvre la période de dépôt de candidatures **à partir du 3 février 2025**.

La réception des candidatures par la MSA sera close le mardi 4 mars 2025 à 16h.

À Bergerac, le 3 février 2025

Le Président du Conseil d'Administration



Jean-François Fruttero

1^{er} COLLÈGE - Exploitants – 15 129 électeurs

Scrutin plurinominal majoritaire à un tour

Département : Dordogne (24)

Les 23 circonscriptions électorales correspondent aux 25 cantons du département.

Les cantons ayant fait l'objet de regroupement pour atteindre le nombre minimal d'électeurs requis (50 par canton) sont mentionnés d'un astérisque (*).

Le nombre de délégués à élire dans le collège 1 est de : 4 titulaires + 4 suppléants.

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs	Nombre de délégués à élire
BERGERAC 1	157	4 + 4
BERGERAC 2	308	4 + 4
BRANTÔME	845	4 + 4
LE HAUT PÉRIGORD NOIR	837	4 + 4
ISLE-LOUE-AUVEZÈRE	955	4 + 4
ISLE-MANOIRE	318	4 + 4
LALINDE	1098	4 + 4
MONTPON-MÉNESTÉROL	572	4 + 4
PAYS DE LA FORCE	495	4 + 4
PAYS DE MONTAIGNE ET GURSON	684	4 + 4
PÉRIGORD CENTRAL	881	4 + 4
PÉRIGORD VERT NONTRONNAIS	803	4 + 4
PÉRIGUEUX 1 ET COULOUNIEIX-CHAMIERIS*	123	5 + 5

MSA Dordogne, Lot et Garonne

Adresse postale

CS 30003

24012 Périgueux Cedex

Tél. : 05 53 67 77 77

dlg.msa.fr

 @msa_dlg

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs	Nombre de délégués à élire
PÉRIGUEUX 2 ET TRÉLISSAC*	208	5 + 5
RIBÉRAC	817	4 + 4
SAINT-ASTIER	292	4 + 4
SARLAT-LA-CANÉDA	489	4 + 4
SUD-BERGERACOIS	1131	4 + 4
TERRASSON-LAVILLEDIEU	904	4 + 4
THIVIERS	862	4 + 4
VALLÉE DORDOGNE	1176	4 + 4
VALLÉE DE L'ISLE	432	4 + 4
VALLÉE DE L'HOMME	742	4 + 4

2^e COLLÈGE – Salariés – 17 653 électeurs

Scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste

Département : Dordogne (24)

Les 25 circonscriptions électorales correspondent aux 25 cantons du département.

Aucun canton n'a fait l'objet de regroupement pour atteindre le nombre minimal d'électeurs requis (50 par canton).

Le nombre de délégués à élire dans le collège 2 est de : 3.

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs	Nombre de délégués à élire
BERGERAC 1	1102	3
BERGERAC 2	1002	3
BRANTÔME	569	3
COULOUNIEIX-CHAMIER	384	3
LE HAUT PÉRIGORD NOIR	507	3
ISLE-LOUE-AUVEZÈRE	927	3
ISLE-MANOIRE	630	3
LALINDE	704	3
MONTPON-MÉNESTÉROL	832	3
PAYS DE LA FORCE	1212	3
PAYS DE MONTAIGNE ET GURSON	1475	3
PÉRIGORD CENTRAL	964	3
PÉRIGORD VERT NONTRONNAIS	467	3

MSA Dordogne, Lot et Garonne

Adresse postale

CS 30003

24012 Périgueux Cedex

Tél. : 05 53 67 77 77

dlg.msa.fr

 @msa_dlg

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs	Nombre de délégués à élire
PÉRIGUEUX 1	394	3
PÉRIGUEUX 2	300	3
RIBÉRAC	522	3
SAINT-ASTIER	441	3
SARLAT-LA-CANÉDA	483	3
SUD-BERGERACOIS	1144	3
TERRASSON-LAVILLEDIEU	617	3
THIVIERS	896	3
TRÉLISSAC	436	3
VALLÉE DORDOGNE	670	3
VALLÉE DE L'ISLE	451	3
VALLÉE DE L'HOMME	524	3

MSA Dordogne, Lot et Garonne

Adresse postale

CS 30003

24012 Périgueux Cedex

Tél. : 05 53 67 77 77

dlg.msa.fr

 @msa_dlg

3^e COLLÈGE – Employeurs – 1 389 électeurs

Scrutin plurinominal majoritaire à un tour

Département : Dordogne (24)

Les 24 circonscriptions électorales correspondent aux 25 cantons du département.

Le cas échéant, les cantons ayant fait l'objet de regroupement pour atteindre le nombre minimal d'électeurs requis (10 par canton) sont mentionnés d'un astérisque (*).

Le nombre de délégués à élire dans le collège 3 est de : 2 titulaires + 2 suppléants.

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs	Nombre de délégués à élire
BERGERAC 1	24	2 + 2
BERGERAC 2	52	2 + 2
BRANTÔME	55	2 + 2
COULOUNIEIX-CHAMIER	32	2 + 2
LE HAUT PÉRIGORD NOIR	43	2 + 2
ISLE-LOUE-AUVEZÈRE	71	2 + 2
ISLE-MANOIRE	48	2 + 2
LALINDE	72	2 + 2
MONTPON-MÉNESTÉROL	37	2 + 2
PAYS DE LA FORCE	63	2 + 2
PAYS DE MONTAIGNE ET GURSON	91	2 + 2
PÉRIGORD CENTRAL	106	2 + 2
PÉRIGORD VERT NONTRONNAIS	41	2 + 2

MSA Dordogne, Lot et Garonne

Adresse postale

CS 30003

24012 Périgueux Cedex

Tél. : 05 53 67 77 77

dlg.msa.fr

 @msa_dlg

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs	Nombre de délégués à élire
PÉRIGUEUX 1 ET 2*	18	3 + 3
RIBÉRAC	61	2 + 2
SAINT-ASTIER	28	2 + 2
SARLAT-LA-CANÉDA	45	2 + 2
SUD-BERGERACOIS	176	2 + 2
TERRASSON-LAVILLEDIEU	78	2 + 2
THIVIERS	63	2 + 2
TRÉLISSAC	16	2 + 2
VALLÉE DORDOGNE	92	2 + 2
VALLÉE DE L'ISLE	17	2 + 2
VALLÉE DE L'HOMME	60	2 + 2

MSA Dordogne, Lot et Garonne

Adresse postale

CS 30003

24012 Périgueux Cedex

Tél. : 05 53 67 77 77

dlg.msa.fr

 @msa_dlg

1^{er} COLLÈGE - Exploitants – 13 096 électeurs

Scrutin plurinominal majoritaire à un tour

Département : Lot-et-Garonne (47)

Les 20 circonscriptions électorales correspondent aux 21 cantons du département.

Le cas échéant, les cantons ayant fait l'objet de regroupement pour atteindre le nombre minimal d'électeurs requis (50 par canton) sont mentionnés d'un astérisque (*).

Le nombre de délégués à élire dans le collège 1 est de : 4 titulaires + 4 suppléants.

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs	Nombre de délégués à élire
AGEN 1	127	4 + 4
AGEN 2	112	4 + 4
AGEN 3 ET 4*	120	5 + 5
L'ALBRET	1174	4 + 4
LE CONFLUENT	870	4 + 4
LES COTEAUX DE GUYENNE	1171	4 + 4
LES FORÊTS DE GASCOGNE	696	4 + 4
LE FUMÉLOIS	686	4 + 4
LE HAUT AGENAIS PÉRIGORD	1382	4 + 4
LAVARDAC	639	4 + 4
LE LIVRADAIS	782	4 + 4
MARMANDE 1	610	4 + 4
MARMANDE 2	547	4 + 4

MSA Dordogne, Lot et Garonne

Adresse postale

CS 30003

24012 Périgueux Cedex

Tél. : 05 53 67 77 77

dlg.msa.fr

 @msa_dlg

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs	Nombre de délégués à élire
L'OUEST AGENAIS	435	4 + 4
LE PAYS DE SERRE	843	4 + 4
LE SUD-EST AGENAIS	642	4 + 4
TONNEINS	828	4 + 4
LE VAL DU DROPT	892	4 + 4
VILLENEUVE-SUR-LOT 1	293	4 + 4
VILLENEUVE-SUR-LOT 2	247	4 + 4

MSA Dordogne, Lot et Garonne

Adresse postale

CS 30003

24012 Périgueux Cedex

Tél. : 05 53 67 77 77

dlg.msa.fr

 @msa_dlg

2^e COLLÈGE – Salariés – 20 466 électeurs

Scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste

Département : Lot-et-Garonne (47)

Les 21 circonscriptions électorales correspondent aux 21 cantons du département.

Aucun canton n'a fait l'objet de regroupement pour atteindre le nombre minimal d'électeurs requis (50 par canton).

Le nombre de délégués à élire dans le collège 2 est de : 3.

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs	Nombre de délégués à élire
AGEN 1	622	3
AGEN 2	506	3
AGEN 3	476	3
AGEN 4	560	3
L'ALBRET	1398	3
LE CONFLUENT	1570	3
LES COTEAUX DE GUYENNE	953	3
LES FORÊTS DE GASCOGNE	1167	3
LE FUMÉLOIS	809	3
LE HAUT AGENAIS PÉRIGORD	976	3
LAVARDAC	1480	3
LE LIVRADAIS	1581	3
MARMANDE 1	1180	3

MSA Dordogne, Lot et Garonne

Adresse postale

CS 30003

24012 Périgueux Cedex

Tél. : 05 53 67 77 77

dlg.msa.fr

 @msa_dlg

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs	Nombre de délégués à élire
MARMANDE 2	1041	3
L'OUEST AGENAIS	732	3
LE PAYS DE SERRE	649	3
LE SUD-EST AGENAIS	660	3
TONNEINS	1567	3
LE VAL DU DROPT	794	3
VILLENEUVE-SUR-LOT 1	872	3
VILLENEUVE-SUR-LOT 2	873	3

MSA Dordogne, Lot et Garonne

Adresse postale

CS 30003

24012 Périgueux Cedex

Tél. : 05 53 67 77 77

dlg.msa.fr

 [@msa_dlg](https://twitter.com/msa_dlg)

3^e COLLÈGE – Employeurs – 1 522 électeurs

Scrutin plurinominal majoritaire à un tour

Département : Lot-et-Garonne (47)

Les 21 circonscriptions électorales correspondent aux 21 cantons du département.

Le cas échéant, les cantons ayant fait l'objet de regroupement pour atteindre le nombre minimal d'électeurs requis (10 par canton) sont mentionnés d'un astérisque (*).

Le nombre de délégués à élire dans le collège 3 est de : 2 titulaires + 2 suppléants.

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs	Nombre de délégués à élire
AGEN 1	13	2 + 2
AGEN 2	12	2 + 2
AGEN 3	29	2 + 2
AGEN 4	19	2 + 2
L'ALBRET	112	2 + 2
LE CONFLUENT	152	2 + 2
LES COTEAUX DE GUYENNE	114	2 + 2
LES FORÊTS DE GASCOGNE	74	2 + 2
LE FUMÉLOIS	59	2 + 2
LE HAUT AGENAIS PÉRIGORD	117	2 + 2
LAVARDAC	132	2 + 2
LE LIVRADAIS	122	2 + 2

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs	Nombre de délégués à élire
MARMANDE 1	82	2 + 2
MARMANDE 2	78	2 + 2
L'OUEST AGENAIS	57	2 + 2
LE PAYS DE SERRE	70	2 + 2
LE SUD-EST AGENAIS	46	2 + 2
TONNEINS	128	2 + 2
LE VAL DU DROPT	40	2 + 2
VILLENEUVE-SUR-LOT 1	29	2 + 2
VILLENEUVE-SUR-LOT 2	37	2 + 2